



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° R02-2024-06-17-00005
portant modification n°1 de la composition du
comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique**

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L212-1, L213-13, L213-13-1, L371-3 et R213-50 et suivants ;

Vu le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2017 modifié relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R213-50 et R213-51 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté R02-2023-01-23-00005 du 23 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel MAURIN, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique ;

Vu l'arrêté n°R02-2024-04-26-00011 du 26 avril 2024 portant subdélégation de signature de M. Jean-Michel MAURIN aux agents de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R02-2023-10-24-00001 du 24 octobre 2023 portant composition du comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique ;

Vu le courrier du Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation - Martinique (CESECEM) en date du 24 mai 2024.

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Mme Dominique JEREMIE proposée par le CESECEM est nommée membre du comité de l'eau et de la biodiversité en tant représentante des milieux socio-professionnels.

Article 2 :

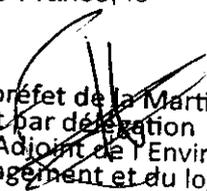
Est annexée au présent arrêté la composition consolidée du comité de l'eau et de la biodiversité.

Article 3 :

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le

17 JUIN 2024


Pour le préfet de la Martinique
et par délégation
Le Directeur Adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement

Pierre Emmanuel VOS

ANNEXE

Représentants des collectivités territoriales

Désignés par l'Assemblée de la Collectivité territoriale de Martinique

M. Didier LAGUERRE
M. Olivier MARIE-REINE
M. David DINAL
Mme Lydia BEAULIEU
M. Eugène LARCHER
M. Daniel MARIE-SAINTE

Désignés par l'Association des maires de la Martinique

M. Alain DUTON
M. Hugues TOUSSAY
M. Valère ADJUTOR
M. Christian PALIN
M. Jean-Baptiste ROTSEN
M. Emile GONIER
M. Jean-Marc ALEXANDRE
M. Arnaud RENE-CORAIL
M. Guy-Albert BERNADINE
M. Emile GABRIEL

Représentants des usagers, des personnalités qualifiées et des milieux socio-professionnels

Chambre d'agriculture

M. Alex PAVIOT

Chambre de commerce et d'industrie

M. Philip EADIE

Pêche maritime et aquaculture marine

M. Jean-Michel COTREBIL

Distributeurs d'eau

M. Roland CATIMEL

Consommateurs d'eau

M. Eric BELLEMARE

Pêcheurs en eau douce

M. Maurice MONTÉZUME

Associations agréées de protection de la nature et de l'environnement

Mme Josiane JOS-PELAGE
Mme Yasmina ELISABETH
M. Joseph BLEZES
Mme Angèle DAIRE

Personnalités qualifiées (désignées par le préfet)

Mme Mathilde BRASSY (Carbet des sciences)

M. Guillaume VISCARDI (Directeur du Conservatoire botanique)

Mme Mélanie HERTEMAN (Présidente du CSRPN)

Mme Anne-Lise TAILAME (BRGM)

Représentant des milieux socio-professionnels (désigné par le préfet sur propositions du CESECEM)

Mme Dominique JEREMIE

Représentants de l'État et de ses établissements publics

- le préfet de la Martinique ou son représentant
- le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- le directeur de la mer ou son représentant
- le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- le directeur de l'agence régionale de santé ou son représentant
- le directeur général de l'Office français de la biodiversité ou son représentant
- le directeur de l'Office national des forêts ou son représentant
- le délégué de l'IFREMER Antilles ou son représentant
- le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant